u Maroc
tional de Sécurité Sanitaire
duits Alimentaires

ONSSA

المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

N°: GU 3280 ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le 28 AOUT 2014

HOMOLOGATION

(Valable jusqu'au : 21/08/2024)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agréments des pesticides à usage agricole;

Après examen de la demande de la société SYNGENTA MAROC, du 31/07/2014.

Nom commercial :	**ZOOM**
Matière(s) active(s) :	**Dicamba (65,9%)** **Triasulfuron (4,1%)**
Formulation :	**Granulé à disperser dans l'eau (WG)**
Classification toxicologique :	**C**
Numéro d'homologation :	**F07-4-009**
Détenteur du produit :	**SYNGENTA MAROC**
Fournisseur :	**SYNGENTA CROP PROTECTION AG**
Second nom commercial du produit de référence : **LINTUR 70 WG** homologué sous le numéro : **E11-0-001**	

Usages autorisés :

	Usage(s)	Dose(s) P.C	Max. Appli.	Stade Appli.	Epoque Appli.
Blés	Adventices dicotylédones annuelles	150 g/ha	1	2 à 6 feuilles des adventices	3 feuilles-fin tallage

ONSSA
Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI

EN 56*/HM-AH/13/A

Direction Centrale
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal - Rabat,Maroc
: + 212 5 37 67 65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - : + 212 5 37 68 20 49
Centre de relations : 080 100 36 37
www.onssa.gov.ma

الإدارة المركزية
شارع حاج أحمد الشرقاوي، أكدال - الرباط - المغرب

Précautions à prendre :

• Le manipulateur du produit ***ZOOM*** doit être muni de tous les moyens de protection (gants en caoutchouc nitrile, tenue de protection, visière, bottes, masque approprié, casque etc.).

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux: risque d'irritation pour les yeux.

• En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

• En cas de projection dans les yeux, laver immédiatement et abondamment pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, voir le médecin.

• Eviter d'inhaler la poussière du produit ou le brouillard de pulvérisation.

• En cas d'ingestion, administrer du charbon médicinal avec beaucoup d'eau ou un laxatif plus un lavage gastrique. Si le patient est inconscient, ne rien administrer et ne pas provoquer de vomissement.

• Interdire l'accès à la parcelle traitée à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants.

• Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit.

• Les vêtements souillés doivent être enlevés immédiatement et lavés avant leur réutilisation.

• La spécialité ***ZOOM*** doit être stockée dans ses emballages d'origine dans un local bien ventilé et fermant à clef. Eviter de stocker ledit produit dans un local humide ou ensoleillé. Le stockage sous des températures inférieures à 10°C et supérieures à 35°C doit être évité.

• Ne pas déverser Les restes de la bouillie et les eaux de lavage et de rinçage à proximité des plantes cultivées, dans les fossés, mares ou cours d'eau : ***Produit toxique pour les algues vertes aquatiques.***

• Stocker ce produit hors de la portée des enfants et à l'écart des aliments et des boissons destinés à la consommation humaine ou animale.

• Les emballages vides doivent être détruits ou rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.

• Respecter les doses prescrites et les époques d'application.

• Le produit ***ZOOM*** doit être renfermé dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention ***"DANGEREUX"*** inscrits en caractères très apparents.

• Ledit produit ne doit être livré aux acheteurs que contenu dans son emballage d'origine.

• Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications susmentionnées doivent être inscrits sur l'étiquette de tout emballage contenant le produit ***ZOOM.***